



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **28**  
 Nombre de votants : **33**  
 Date de convocation : **22/03/2018**

### OBJET : SUVENTION ADELFA 2018

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 Mars, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

#### Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) - TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) - CHEREZ (Castelnou) – PUJOL, CRUCQ (Fourques) - TOURNE (Llauro) - PUIG (Sainte Colombe) - FERRER (Terrats) - OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, RUIZ BERNADAC, BOURRAT, RAYNAL, FERRER, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, COUSSOLLE (Trouillas) - PERALBA (Villemolaque).

#### Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à R.TOURNE  
 C.VILA (Oms) à G.CHINAUD  
 R.PEREZ (Thuir) à B.BATALLER-SICRE  
 T.VOISIN (Thuir) à S.RAYNAL  
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

#### Absent:

A.DOUTRES (Caixas)  
 R.NOURY (Saint Jean Lasseille)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 N.MON (Thuir)  
 P.MAURY (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

**Madame Nadine CRUCQ** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

**SUBVENTION ADELFA 2018**

Le Président **INFORME** l'Assemblée de la demande de contribution financière à exprimer par l'Association ADELFA, auprès des établissements publics de coopération intercommunale du département ;

**RAPPELLE** l'action menée par ladite association, en charge de lutter contre les risques de grêle dans le département à partir d'un réseau de diffuseur d'iodure d'argent ;

**INFORME** que la Communauté de Communes des Aspres est sollicitée pour le renouvellement de son soutien financier à hauteur cette année 2018 de 1100 €.

**PROPOSE** ainsi d'allouer une subvention à l'association ADELFA à hauteur de **1100 €** au titre de l'année 2018.

Le Conseil Communautaire

Ouï l'exposé de son Président

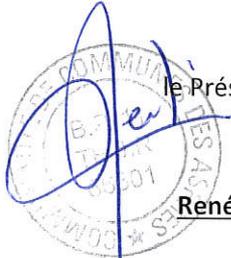
Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DECIDE** D'allouer une subvention à l'association A.D.E.L.F.A (lutte contre la grêle) d'un montant de 1100€.

**PRECISE** que l'inscription comptable sera imputée sur le budget primitif 2018 au compte 6574.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

 le Président ,  
**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180329-46-18ADELFA-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2018